

# Adapter son accompagnement à domicile d'une personne âgée ayant des troubles cognitifs

RS5441 · RS · Publiée

## L'essentiel

|                       |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| Code(s) NSF           | 330t                       |
| Formacode(s)          | 42056                      |
| Type d'enregistrement | Enregistrement sur demande |
| Date d'enregistrement | 19/05/2021                 |
| Date d'échéance       | 19/05/2026                 |

## Certificateur(s)

IPERIA · SIRET : 40041787900089

## Partenaires habilités

162 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 162 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme                                          | SIRET          | Habilitation                     |
|----------------------------------------------------|----------------|----------------------------------|
| ACADEMIE DU PERSONEL DE MAISON                     | 81119809200033 | Former et organiser l'évaluation |
| ACADEMIE ZOUZOUS APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL       | 85039060000029 | Former et organiser l'évaluation |
| ACDEMES CENTRE DE FORMATION - CFA, SITE DE MOYEMBR | 94918476600028 | Former et organiser l'évaluation |
| ADAPECO                                            | 79457699100044 | Former et organiser l'évaluation |
| ADG                                                | 52004190600048 | Former et organiser l'évaluation |
| ADVENCE COACHING ET FORMATION                      | 80465919100022 | Former et organiser l'évaluation |
| AFEC                                               | 42219375500028 | Former et organiser l'évaluation |
| AFEC                                               | 42219375500598 | Former et organiser l'évaluation |
| AFEC                                               | 42219375500655 | Former et organiser l'évaluation |
| AFEC                                               | 42219375500713 | Former et organiser l'évaluation |

Liste complète des 162 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5441-adapter-son-accompagnement-a-domicile-d-une-personne-agee-ayant-des-troubles-cognitifs/partenaires>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le vieillissement démographique s'accompagne d'une augmentation des atteintes cognitives qui deviennent une source plus importante d'incapacités. Les troubles cognitifs sont causés par un ensemble de maladies et de traumatismes, touchent majoritairement les personnes âgées et impactent leur mémoire, leur raisonnement et leur aptitude à réaliser les activités quotidiennes. Les répercussions peuvent être importantes sur le maintien de l'autonomie et de la qualité de vie de la personne. Certaines personnes n'ont pas, à ce jour, de traitement curatif. Afin de soutenir les familles et d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes par ce type de troubles, l'accompagnement de la personne par des salariés qualifiés est indispensable. Les professionnels éprouvent parfois des difficultés face aux situations complexes que présentent les troubles cognitifs. Il s'agit pour eux, non pas d'exercer

de nouvelles activités mais de savoir adapter leurs pratiques en fonction des manifestations de ces troubles cognitifs, de réagir avec des gestes professionnels adaptés aux situations rencontrées.

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Prendre en compte les troubles cognitifs et difficultés rencontrées par la personne afin d'adapter son accompagnement,

Développer des stratégies d'accompagnement pour s'adapter aux changements de comportement et aux refus de soins,

Construire une relation de collaboration avec les proches aidants.

## Secteur d'activité et type d'emploi

#### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La délégation de gestes de soins : Article L1111-6-1 du code de la santé publique, en vigueur depuis le 23 avril 2005, modifiée par la Loi n°2005-370 du 22 avril 2005 - art. 10 JORF 23 avril 2005 « Une personne durablement empêchée [...] d'accomplir elle-même des gestes liés à des soins prescrits par un médecin, peut désigner, pour favoriser son autonomie, un aidant naturel ou de son choix pour les réaliser. »

L'aide à la prise de médicaments : Article L313-26 du code de l'action sociale et des familles modifié par la loi du 21 juillet 2009 n° 2009-879 art 124.

« L'aide à la prise des médicaments peut [...] être assurée par toute personne chargée de l'aide aux actes de la vie courante dès lors que, compte tenu de la nature du médicament, le mode de prise ne présente ni difficulté d'administration ni apprentissage particulier. »

## Voies d'accès

#### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

#### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Cette certification s'adresse aux professionnels Assistants de vie souhaitant renforcer leur compétences dans l'accompagnement de personnes ayant des troubles cognitifs.

Une expérience professionnelle dans l'accompagnement de personnes au domicile est préconisée, le niveau d'étude n'est pas un prérequis obligatoire .

#### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

un membre de l'organisme certificateur et a minima une personne qualifiée.

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date de décision                    | 19/05/2021 |
| Durée de l'enregistrement           | 5 ans      |
| Date d'échéance de l'enregistrement | 19/05/2026 |

## Liens avec d'autres certifications

#### NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7549

## Pour plus d'informations

#### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5441/>

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 40                |
| Parcours menés à terme | 40                |
| Taux d'achèvement      | 100 %             |
| Période                | 03/2023 – 07/2026 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                          |                   |
|--------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés     | 44                |
| Montant total engagé     | 92 450 €          |
| Coût moyen par dossier   | 2 101 €           |
| Durée moyenne            | 64 h              |
| Période                  | 03/2023 – 05/2026 |
| France compétences       | 94 %              |
| France Travail           | 3 %               |
| Reste à charge titulaire | 2 %               |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.